

**SARL O2 FORME
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 euros
Siège social : 2 Rue des anciennes carrières
34440 COLOMBIERS
753 493 626 RCS BEZIERS**

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

15 SEPTEMBRE 2025

Le 15 septembre 2025 à 14 Heures, les associés se sont réunis Colombiers, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 01 septembre 2025.

Total des parts des associés présents : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

La gérante, Myriam BEAUVAL préside la séance en qualité et Mme QUARCIA Catherine assiste à l'assemblée en qualité d'associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent 1000 parts sociales, soit au moins le quart des parts sociales et que l'assemblée réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. Il rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions extraordinaires est des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : le transfert du siège social.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

NB

PREMIERE RESOLUTION

Les associées décident de transférer le siège social à compter du 01/10/2025 de 2 rue des Anciennes Carrières – 34 440 Colombiers à 9019 traverse de Colombiers – 34 500 Béziers.

Décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts, comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à 9019 traverse de Colombiers – 34 500 Béziers. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associées confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La gérante
Myriam BEAUVAL

